

Commune de Montournais
 5, place du Chevalier Jehan
 85700 Montournais
 Téléphone : 02 51.57.93.06
 Télécopie : 02 51.57.98.89

République Française

✻ Conseil Municipal du 10 octobre 2017 ✻

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
 présents 17
 votants 17

L'an deux mille dix sept
 le DIX du mois d'OCTOBRE,
 le Conseil Municipal de la Commune de Montournais, dûment convoqué, s'est
 réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel
 GUIGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2017

Présents : GUIGNARD Michel, MARTIN Dominique, DURAND Jean-Marc, TETARD Annie, RIPAULT Carole,
 JOSLIN Bernadette, DAVID Marie-Luce, BILLY Bruno, TRICOIRE Michel, GUEDON Viviane, BAZIN Antoine,
 TURQUAND Eric, CHABIRON Maryse, MARTIN Jean-Jacques, BAROTIN Fabienne, DEBU-MULOWSKY Mélanie,
 SOUCHET Benoît

Absents excusés : MERCIER Christophe, TOUZOT Julie (pouvoir à Mélanie DEBU-MULOWSKY)

Secrétaire de séance : Fabienne BAROTIN

1) Ajout d'un sujet à l'ordre du jour

Proposition d'ajout : Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cet ajout de sujet.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

M. le Maire propose de valider le compte-rendu du conseil municipal du 12/09/2017.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce compte-rendu.

3) Décision Modificative (DM) n° 7 : Dépenses imprévues Investissements

- Salle de la Chênaie : suite panne d'une rampe, remplacement des 3 rampes en éclairage leds (économies d'énergie) : Les travaux sont commandés. Les crédits ont été prévus selon la DM6 déjà votée pour mémoire, avec crédits pris sur les dépenses imprévues en investissement du budget principal de la commune.
- Salle des Sports : Une rampe est en panne. Le devis de réparation a été signé pour 636,26 € TTC et la dépense apparaîtra en fonctionnement.
Le remplacement des 2 rampes d'éclairage par des leds (économies d'énergie) est à prévoir dans la liste des projets 2018, en investissement, pour 21 024,43 € TTC
- Journal mural mairie : remplacement du panneau actuel, défectueux pour 8 880,00 TTC, dépense non prévue au BP 2017 :

85147 Code INSEE	COMMUNE de MONTOURNAIS 10800 BUDGET COMMUNAL 10800	DM n°7 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Remplacement Journal mural de la mairie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-116 : NOUVELLE MAIRIE	0,00 €	8 880,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 880,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 880,00 €	8 880,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette DM, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

4) Hameau Marguerite ROUSSEAU :

L'architecte propose l'estimation des travaux de la façon suivante :

06/10/2017

**REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT D'UN HAMEAU DE
19 LOGEMENTS INDIVIDUELS GROUPEES ET D'UNE SALLE
SOCIO-CULTURELLE**

MONTOURNAIS

ESTIMATION - STADE APD

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE MONTOURNAIS

	TOTAL HT		TOTAL HT
	SOCIO-CULTURELLE	LOGEMENTS	
1 - STRUCTURE			
TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	101 800,00 €	161 800,00 €	263 600,00 €
2 - BLOC TOITURE (HORS D'EAU & D'AIR)			
CHARPENTE BOIS	12 900,00 €	33 200,00 €	46 100,00 €
COUVERTURE - BARDAGE ZINC	28 000,00 €	31 200,00 €	59 200,00 €
BAC ACIER - ETANCHEITE PVC	5 900,00 €	- €	5 900,00 €
MENUISERIES ALUMINIUM - METALLERIE	40 800,00 €	98 100,00 €	138 900,00 €
3 - CORPS D'ETAT SECONDAIRES			
MENUISERIES BOIS	12 400,00 €	34 300,00 €	46 700,00 €
CLOISONS SECHES - PLAFONDS EN PLAQUE DE PLATRE	18 300,00 €	106 500,00 €	124 800,00 €
PLAFONDS SUSPENDUS	3 900,00 €	- €	3 900,00 €
REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	18 900,00 €	96 500,00 €	115 400,00 €
RAVALEMENT EXTERIEUR - PEINTURE	9 400,00 €	72 500,00 €	81 900,00 €
ASCENSEUR	25 000,00 €		25 000,00 €
4 - LOTS FLUIDES			
ELECTRICITE	48 500,00 €	285 000,00 €	333 500,00 €
PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE VMC			
COUT CONSTRUCTION =>	325 800,00 €	919 100,00 €	1 244 900,00 €
5 - VOIRIES RESEAUX DIVERS			
VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS			
Rampe PMR			60 800,00 €
Jardin Thérapeutique			60 000,00 €
TOTAL =>			1 365 700,00 €



14 rin Rhin et Danube - 49300 CHOLET - Tél : 02 41 29 93 39

Suite à cette estimation, et aux subventions dont le projet est éligible (CCPP/Département et Sydev), plusieurs banques ont été consultées selon le plan de financement ci-dessous :

Commune de MONTOURNAIS
Hameau Marguerite Rousseau
Plan de Financement général

Montants H.T.

Réhabilitation et agrandissement 19 logements	919 100,00 €
Création d'une salle socioculturelle	325 800,00 €
VRD et cheminement PMR	60 800,00 €
Jardin thérapeutique multigénérationnel	80 000,00 €
Honoraires Ingénieries	130 000,00 €
Total des investissements HT	<u>1 515 700,00 €</u>
Subvention sur Opération structurante du territoire	100 000,00 €
Subvention sur opération d'intérêt local	20 000,00 €
Sydev sur économies d'énergies	100 000,00 €
Prêt MSA	100 000,00 €
Prêt Bancaire conventionné	700 000,00 €
Autofinancement	495 700,00 €
Financement global	<u>1 515 700,00 €</u>



Montournais, le 28/09/2017

Le bilan de consultation des banques s'établit comme suit :

Propositions des Banques (Hameau Marguerite Rousseau)

04/10/2017

Banques	Montant du prêt	Taux	Bemboursement annuel	durée du prêt
MSA	100 000,00	1,000%	10 000,00	10 ans
AFL	700 000,00	1,305%	51 460,00	15 ans
	700 000,00	1,580%	40 884,00	20 ans
CA.	700 000,00	1,420%	51 977,82	15 ans
	700 000,00	1,710%	41 473,46	20 ans
CMO	700 000,00	1,530%	52 780,90	15 ans
	700 000,00	1,830%	42 110,61	20 ans
CDC	700 000,00	1,550%	52 926,91	15 ans
	700 000,00	1,830%	42 110,61	20 ans
Endettement pluriannuel				
		2008		110 290,29
		2009		114 851,51
		2010		132 660,92
		2011		94 610,48
annuités intérêts + Capital		2017	84 371,02	135 844,48
		2018	83 631,42	135 104,88
		2019	73 193,73	124 667,19
		2020	62 756,04	114 229,50
		2021	62 016,44	113 489,90
		2022	61 276,84	112 750,30
		2023	60 537,24	112 010,70
		2024	59 797,64	111 271,10
		2025	59 058,04	110 531,50
		2026	58 318,26	109 791,72
		2027	47 204,71	98 678,17
		2028	27 133,42	78 606,88
		2029		
		2030		

Banque retenue :

Durée :

Taux :

M. le Maire propose d'approuver le plan de financement de l'opération Hameau Marguerite ROUSSEAU et de valider le choix de la banque et des modalités d'emprunt.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement de l'opération Hameau Marguerite ROUSSEAU, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération, et notamment les demandes de subventions.

- de reporter le choix de l'établissement bancaire : la comparaison entre les offres de prêts doit être plus claire et plus complète afin de permettre un choix motivé. Cette décision est donc reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

5) Bibliothèque : Convention avec la Bibliothèque Départementale de la Vendée

Le conseil communautaire de la CCPP a approuvé le 19/09/2017, la signature de conventions « Service de Lecture publique » avec les 10 communes membres.

Ce sont des conventions tripartites (CCPP / Bibliothèque Départementale de la Vendée / Communes) qui visent à définir un projet de développement de la lecture sur 5 ans à l'échelle de chaque commune ou communautés de communes.

Afin de maintenir un service de proximité et de qualité dans chaque commune, la BDV, au terme d'un état des lieux des équipements existants, propose en effet aux communes et aux communautés de communes de définir un projet de développement de chaque bibliothèque à partir duquel la BDV va pouvoir « personnaliser » ses services : rythme et modalités de renouvellement des collections, accès au service de réservations, aux supports multimédias ou aux prêts fonds de base...

Cette offre, formalisée par une convention d'objectifs signée, déterminent des engagements réciproques.

Pour bénéficier des ressources de la BDV, chaque commune est invitée à atteindre d'ici 5 ans un certain nombre de préconisations : surface, aménagement, accessibilité et qualité du local, horaires d'ouverture au public, niveau de formation des bibliothécaires salariés ou volontaires, budget annuel consacré au renouvellement des collections...

La commune s'engage :

- Local/mobilier :
 - o Entretien du local (100 m² minimum), accessible PMR
 - o Mobilier adapté à la présentation des collections et à l'accueil de tout âge
- Personnel / actions culturelles / partenariat :
 - o Affecter à la gestion de la bibliothèque une personne salariée correspondant à au moins 0,1 ETP, ayant effectué une formation initiale (avec une équipe de bibliothécaires volontaires nécessaire)
 - o Les déplacements vers les sites de la Direction des Bibliothèques sont à la charge de l'agent, et remboursables auprès des communes
- Actions culturelles / partenariat :
 - o Développer des actions à caractère communal en direction de tout public

La CCPP s'engage :

- Ouverture / accueil du public :
 - o Maintenir les horaires actuels et engager une réflexion territoriale pour préconiser 8h d'ouverture (5h actuellement)
 - o Choisir des horaires les plus larges pour la population
 - o Accueil assuré par les salariés ou les volontaires
 - o Documents prêtés gratuitement. Cotisation annuelle modique possible.

- Collections :
 - o Consacrer un budget minimum de 48 000 € pour le renouvellement des livres et 2 000 € supplémentaires pour les périodiques
 - o Assurer le désherbage des collections existantes et renouveler les documents
- Logistique et système d'information
 - o Prévoir un logiciel spécifique de gestion de bibliothèque et un accès internet pour le personnel et le public
 - o Mise en réseau des collections
- Personnel de gestion :
 - o Bibliothécaire intercommunal, secondé par 6 bibliothécaires intercommunaux
 - o Affecter à la gestion des collections, aux accueils spécifiques, à la mise en place d'animations intercommunales des bibliothécaires formés,
 - o Affecter à la gestion et à l'accueil public des sites de Pouzauges, de La Meilleraie-Tilly et de Sèvremont des bibliothécaires intercommunaux,
 - o Affecter au portage à domicile 1 bibliothécaire intercommunal,
 - o Soutenir les équipes du Boupère, du Tallud St Gemme, de Réaumur, de Chavagnes Les Redoux, de Monsireigne, de St Mesmin, de Montournais et de Sèvremont, par un bibliothécaire référent,
 - o Les déplacements vers les sites de la Direction des Bibliothèques sont à la charge de l'agent, et remboursables auprès des communes
- Actions culturelles / partenariats
 - o Développer des actions à caractère intercommunal en direction de tout public pour promouvoir la lecture publique sur le territoire

Le Département s'engage :

- Conseil :
 - o Conseiller la CCPP dans le cadre des projets d'aménagements ou d'agrandissement des bibliothèques
 - o Accompagner la commune lors de la réflexion et la rédaction d'un projet culturel, architectural et fonctionnel,
 - o A l'aide d'outils statistiques, permettre à la CCPP d'évaluer ses services,
 - o Proposer une assistance technique par la mise en place de formations et l'accompagnement dans le projet d'accès internet et de gestion informatisée des collections
- Collections et ressources en ligne :
 - o Renforcer l'intérêt des collections par des prêts de documents imprimés, renouvelés par navette, ou par une plateforme de ressources numériques,
 - o Accompagner pour la restitution d'un fonds équilibré et varié
- Formation :
 - o Assurer la formation initiale et continue aux équipes salariées ou volontaires
- Animation :
 - o L'ensemble des publications de la Direction des Bibliothèques sera communiqué
 - o Mise à disposition de valises thématiques pour des animations communales (expositions, raconte tapis, kits...)

Conditions entre les parties :

- La BDV se réserve le droit de suspendre les services dispensés en l'absence de responsable de la bibliothèque pour une durée supérieure à 6 mois.
- Les documents ou matériels prêtés, et perdus/détériorés, sont remplacés ou remboursés avec une majoration de 25% du prix public.
- Les responsables renseignent annuellement le bilan de l'Observatoire de la Lecture Publique à l'attention du Département

Application :

- Adhésion gratuite au réseau départemental
- Convention conclue pour 5 ans
- Populations des communes retenues par l'Etat pour la mise en œuvre de la convention
- Contrôle des engagements possibles (avec rupture de la convention en cas de non-respect des obligations)

Litiges :

- Tribunal Administratif de Nantes

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette convention et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

6) Personnel : Recours à un agent contractuel en mairie

Le recrutement sur le poste d'adjoint administratif au secrétariat de la mairie a permis l'installation d'un agent depuis le 20 septembre 2017, en CDD, en raison d'un accroissement d'activités.

Cependant, cet agent souhaite travailler sur 2 jours de 8h, compte-tenu de la distance avec son domicile d'une part, et de la prochaine décision d'une autre collectivité auprès de laquelle il a postulé pour un temps non complet d'autre part.

Un CDD est proposé, à hauteur de 16/35^{ème} jusqu'au 20 octobre 2017.

Passée cette date, et compte tenu du recrutement de la collectivité qu'il a sollicitée, et des éventuelles conditions complémentaires, un nouveau contrat pourra être conclu.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ce contrat, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

7) Foncier : Intervention pour création d'une servitude sur une parcelle communale

Maître CADIET, notaire à Pouzauges, sollicite la commune de Montournais pour la création d'une servitude.

La commune, propriétaire de la parcelle AB n° 433, doit intervenir à l'acte authentique d'une prochaine vente, pour régulariser une servitude de canalisation déjà existante.

La canalisation passe sur cette parcelle.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au passage de la servitude sur cette parcelle communale, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

8) Lotissement futur : Exposé du projet

M. le Maire expose le projet du futur lotissement, avec plans et détails des superficies.

En parallèle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et dans l'optique du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), l'acquisition de plusieurs parcelles constituant des « dents creuses » dans le bourg de la commune, est à l'étude.

Des démarches sont en cours auprès des propriétaires et un droit de préemption urbain permet d'assurer cette opération à long terme.

Au fur et à mesure de l'évolution de ce projet, le conseil municipal sera amené à délibérer sur les acquisitions concernées.

Pour information, sans délibération

9) Assainissement : Tarifs 2018

Tarifs 2017 pour mémoire :

- Part fixe : 50,00 € sans supplément pour les bénéficiaires
- Redevance par m³ consommé : 1,40 €

Tarifs 2018 (inchangés par rapport à 2017) :

- Part fixe : 50,00 € sans supplément pour les bénéficiaires
- Redevance par m³ consommé : 1,40 €

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs 2018, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

10) Assainissement : régularisation des charges avancées par le budget principal de la commune

Le budget principal de la commune a supporté des charges de gestion, d'entretien et de fonctionnement qui auraient dû être prises en charge par le budget assainissement pour 2017 (charges de personnel, recours à des entreprises pour l'entretien...)

Le montant proposé en remboursement est de 25 000,00 € en 2017 et autant en 2018.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le montant du remboursement de charges pour 2017 et 2018, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

11) Adressage / numérotation : Clôture de l'opération

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

L'opération adressage / numérotation est maintenant clôturée. La distribution des numéros de maison, ainsi que la pose des panneaux d'indication, sont terminées.

Les nouvelles adresses, après information, retours et rectifications au besoin, sont à valider.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les adresses définitives.

12) Café « Entre potes » : le point sur les études thermiques

M. le Maire présente un bilan des études thermiques et des démarches en cours, relatives au bâtiment exploité par le Café « Entre Potes ».

Pour information, sans délibération.

13) Questions diverses

Dernière minute... L'assurance de la commune vient de faire parvenir un décompte indiquant le remboursement à percevoir suite à l'orage du 07/06/2017, pour 6 503,33 € (Panneau lumineux, remplacements 3 wifis bibliothèque/cantine/école).

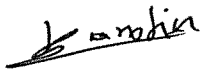
Pour information, sans délibération.

14) Informations diverses

- 1) Ravivage de la flamme : Bilan sur les inscriptions et sur le déroulement (visite du colonel TRICHET le 21 octobre)
- 2) Voirie : Travaux 2017, les travaux sont terminés
- 3) Foire aux vins : Opération commerciale organisée par l'épicerie, prévue vendredi 13 octobre 2017 à partir de 18h, pour info
- 4) Soirée des bénévoles : vendredi 13 octobre 2017 à partir de 19h

Prochain conseil municipal : Mardi 14 novembre 2017 à 20h30

Le secrétaire,
Fabienne BAROTIN



Le Maire,
Michel GUIGNARD

